



Séance ordinaire du 10 juillet 2019

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et le conseiller suivants :

MM.	Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
	Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
	Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
	Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
	Pascal Tremblay, conseiller	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 12 juin 2019
 3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 26 juin 2019
 4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
5. FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur
- Service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement**
6. Octroi d'un contrat pour la location, le transport et le traitement des matières récupérées aux écocentres
 7. Matrec : ajout au contrat de collecte des matières organiques
- Service de la forêt et de la convention de gestion territoriale (CGT) du Massif**
8. Émissions de droits et d'autorisations :
 - 8.1. Le Massif S.E.C. (sentier de vélo de montagne)
 - 8.2. Le Massif S.E.C. (canalisation)
 - 8.3. Raymond Bouchard (acériculture et location d'une cabane à sucre)
 - 8.4. Les Montagnards de Charlevoix (randonnée équestre)
 9. Octroi d'un contrat pour la récolte forestière
 10. Octroi d'un contrat pour le transport du bois
- Divers**
11. FDT (volet infrastructures de loisir) : Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François – 2^e addenda au protocole d'entente (2017)
 12. Fonds éolien de soutien au développement local et régional (2019) : municipalité de Petite-Rivière-Saint-François
 13. DSI Charlevoix : octroi d'un contrat relatif aux communications
 14. Programme RénoRégion
 15. Demande de commandite : Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix (tournoi de golf)
 16. Rapport de représentation
 17. Affaires nouvelles
 - 17.1. FDT – Fonds Projets spéciaux : octroi d'une aide financière à un promoteur



- 17.2. Entente de développement culturel : octroi d'une aide financière à un promoteur
- 17.3. Demande de commandite : municipalité de Saint-Urbain (Grinduro 2019)
- 17.4. Certificat de conformité : Les Éboulements (règlement numéro 217-19)
- 18. Courrier
- 19. Période de questions du public
- 20. Levée de l'assemblée

101-07-19 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement.

102-07-19 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2019

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2019 soit adopté.

103-07-19 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 JUIN 2019

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement
QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 26 juin 2019 soit adopté.

104-07-19 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement
QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix		
Chèques # 34230 à 34290		197 826,67
Paielements Accès D - chèques # 764 à 775		2 014,93
Paielements préautorisés JG-1311-1312-1313-1314-1315-1316-1320-1323-1324-1325-1326		105 403,58
Paielements par dépôt direct - chèques # 47 à 80		295 549,40
Salaires nets versés - rapport # 964 à 967		93 641,68
	Total	694 436,26
Rendez-vous GRH de Charlevoix	Total	4 288,57
Chèques # 376 à 377		
TOTAL MRC, RVGRH	TOTAL	698 724,83



QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur	# Facture	Montant
MRC de Charlevoix-Est	CRF1901541	15 447,87 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d’office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

105-07-19 5- FRCN : OCTROI D’UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU l’entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d’investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l’admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l’analyse réalisée par l’équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l’octroi d’une aide financière à deux projets étudiés dans le cadre des modalités applicables au FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l’unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à deux entreprises dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Financement d’un projet d’expansion	Laiterie Charlevoix (Dossier no FR1810-420)	75 000 \$
Financement d’un projet d’expansion	LICO impression et emballage (Dossier FR1906-443)	100 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d’entente établi avec les bénéficiaires de l’aide financière accordée.



106-07-16 6- **OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA LOCATION
ET LE TRANSPORT DES CONTENEURS DES
ÉCOCENTRES**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) concernant la location, le transport et le traitement des matières reçues dans les écocentres de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une proposition et que l'appel d'offres comportait plusieurs éléments;

ATTENDU le tableau suivant qui résume les résultats (avant taxes) pour la location, le transport et le traitement des matières reçues dans les écocentres :

Résultats des propositions : location, transport et traitement des matières des écocentres (2020-2023)			
Matrec			
1	Location	15 600 \$	100 \$ / conteneur / mois
2	Transport	80 340 \$	Prix variant entre 240 \$ et 690 \$ / voyage selon la matière et la provenance
3	Traitement (bois et plastique)	46 150 \$	Bois : 45 \$ / Tm Matériaux secs : 90 \$ / Tm 115 \$ / Tm
TOTAL (estimé)		142 090 \$	-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix confie le mandat de la location, du transport et du traitement des conteneurs des écocentres à l'entreprise Matrec aux tarifs mentionnés dans le tableau ci-dessus, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 mai 2023;

QUE la directrice générale, madame Karine Horvath, soit mandatée pour signer le protocole d'entente avec l'entreprise Matrec pour les services et tarifs ci-haut mentionnés (avant les taxes applicables).

107-07-16 7- **MATREC : AJOUT AU CONTRAT DE COLLECTE
DES MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a demandé une proposition à Matrec concernant un ajout au contrat de collecte des matières organiques en cours afin d'ajouter sept (7) collectes annuellement, débutant pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite procéder à la collecte des matières organiques à raison d'une fois aux deux semaines en hiver et à chaque semaine de mai à octobre;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une proposition de Matrec concernant cet ajout au contrat en cours, qui se chiffre à 41 300 \$ (avant taxes), applicable au contrat prévu pour l'année 2020;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte l'ajout au contrat de collecte des matières organiques selon la proposition de Matrec transmise à la MRC, soit 41 300 \$ (avant taxes), une dépense à inclure au budget 2020 de la gestion des matières résiduelles.

QUE la directrice générale, madame Karine Horvath, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document ou contrat relatif à la présente résolution avec Matrec.

8- ÉMISSIONS DE DROITS ET D'AUTORISATIONS :

108-07-19 8.1- LE MASSIF S.E.C. (SENTIER DE VÉLO DE MONTAGNE)

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Le Massif S.E.C. à la MRC de Charlevoix dans le cadre d'un projet d'aménagement de plusieurs tronçons de sentiers de vélo de montagne sur le territoire visé par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource qui est favorable à l'émission d'une autorisation (aménagement récréatif) à Le Massif S.E.C. pour l'aménagement de sentiers de vélo de montagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre une autorisation en faveur de Le Massif S.E.C. pour l'aménagement de sentiers de vélo de montagne, conformément à la réglementation en vigueur.

109-07-19 8.2- LE MASSIF S.E.C. (CANALISATION)

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Le Massif S.E.C. à la MRC de Charlevoix dans le cadre d'un projet d'installation d'un réseau d'alimentation en eau hors sol reliant le réservoir artificiel du Camp Boule et le territoire du TNO Sault-au-Cochon, sur le territoire visé par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU QUE ce projet a pour but d'augmenter la capacité d'alimentation en eau des systèmes d'enneigement;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource qui est favorable à l'émission d'une autorisation (installation d'une canalisation) à Le Massif S.E.C. pour l'installation d'un réseau d'alimentation en eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre une autorisation en faveur de Le Massif S.E.C. pour l'installation d'un réseau d'alimentation en eau, conformément à la réglementation en vigueur.

110-07-19 8.3- RAYMOND BOUCHARD (ACÉRICULTURE ET LOCATION D'UNE CABANE À SUCRE)

ATTENDU la demande d'exploitation acéricole et de location d'une vieille cabane à sucre adjacente à la voie ferrée et située à l'extrémité ouest du village de Petite-Rivière-Saint-François, sur le territoire visé par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU QUE cette demande consiste notamment à effectuer entre 150 et 200 entailles, la coupe de bois de chauffage et la rénovation de la cabane à sucre existante;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource qui est favorable à l'émission d'un permis d'acériculture (culture et exploitation d'une érablière à des fins acéricoles) à Raymond Bouchard pour la saison 2020;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource qui est favorable à l'émission d'un bail de location à monsieur Raymond Bouchard pour la location d'une vieille cabane à sucre dont la localisation précise sera identifiée dans le bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre un permis de culture et d'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles en faveur de monsieur Raymond Bouchard pour la saison 2020, conformément à la réglementation en vigueur.

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre un bail en faveur de Raymond Bouchard pour la location d'une vieille cabane à sucre, conformément à la réglementation en vigueur.

111-07-19 8.4- LES MONTAGNARDS DE CHARLEVOIX (RANDONNÉE ÉQUESTRE)

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Les Montagnards de Charlevoix à la MRC de Charlevoix dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un réseau de sentiers de randonnée équestre dans le secteur du Plateau, sur le territoire visé par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource qui est favorable à l'émission d'une autorisation (aménagement récréatif) à Les Montagnards de Charlevoix pour l'aménagement de sentiers de randonnée équestre, selon certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre une autorisation en faveur de Les Montagnards de Charlevoix pour l'aménagement de sentiers de randonnée équestre, conformément à la réglementation en vigueur.

112-07-19 9- OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉCOLTE FORESTIÈRE

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant la récolte d'environ 2 000 m³ de résineux et 500 m³ de feuillus sur le territoire de la Forêt du Massif de Petite-Rivière-Saint-François;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu une proposition;

ATTENDU QUE le rapport d'ouverture des propositions est présenté au conseil de la MRC et que les prix soumis par le soumissionnaire, dont la soumission est jugée conforme, sont les suivants :

	<i>Forêt-Coupe</i>	<i>Les Entreprises forestières Charles Pilote Inc.</i>	<i>Foresterie S. Gilbert</i>	<i>Arsène Bouchard</i>
Résineux (\$/m³) Prix soumissionné (avant les taxes)	27,90 \$	-	-	-
Feuillu (\$/m³) Prix soumissionné (avant les taxes)	24 \$	-	-	-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif à la récolte de bois sur le territoire de la Forêt du Massif de Petite-Rivière-Saint-François à l'entreprise Forêt-Coupe au coût de 27,90 \$/m³ pour le bois résineux et 24 \$/m³ pour le bois feuillu (avant les taxes applicables), dont la soumission est jugée conforme.

QUE madame Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée au nom de la MRC de Charlevoix à signer tout document relatif à la présente résolution avec l'entreprise Forêt-Coupe, située à Saint-Aimé-des-Lacs.

113-07-19 10- OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE TRANSPORT DU BOIS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant le transport d'environ 2 000 m³ de résineux et 500 m³ de feuillus à partir du territoire de la Forêt du Massif de Petite-Rivière-Saint-François;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu une proposition;



ATTENDU QUE le rapport d'ouverture des propositions est présenté au conseil de la MRC et que les prix soumis par le soumissionnaire, dont la soumission est jugée conforme, sont les suivants :

	<i>Transport Éric Savard Inc.</i>	<i>L&T Bouchard</i>
Tarif pour transport vers Scierie Dion (\$/m ³)	17 \$	-
Prix soumissionné (avant les taxes)		
Tarif pour transport vers Groupe Lebel (\$/m ³)	9 \$	-
Prix soumissionné (avant les taxes)		

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif au transport du bois à partir du territoire de la Forêt du Massif de Petite-Rivière-Saint-François à l'entreprise Transport Éric Savard au coût de 17 \$/m³ pour le transport vers la Scierie Dion et 9 \$/m³ pour le transport vers Groupe Lebel (avant les taxes applicables), dont la soumission est jugée conforme.

QUE madame Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée au nom de la MRC de Charlevoix à signer tout document relatif à la présente résolution avec l'entreprise Transport Éric Savard Inc., située à Clermont.

**114-7-19 11- FDT (VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR) :
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS – 2^e ADDENDA AU PROTOCOLE
D'ENTENTE (2017)**

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite modifier le projet soumis au volet Infrastructures de loisir du FDT de la MRC de Charlevoix (2017) car le projet présenté ne pourra pas se réaliser et que celui-ci avait déjà fait l'objet d'en addenda (autorisé le 30 août 2017);

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite procéder à nouveau à une modification du projet présenté, qui ne pourra pas se réaliser à court terme, soit l'amélioration du phare situé au parc des Riverains;

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite plutôt affecter l'aide financière du FDT – volet Infrastructures de loisir (2017) au projet du « Carrefour Plein-air » et qu'il y a lieu de procéder à un 2^e addenda au protocole d'entente confirmant l'aide financière de 20 000 \$ accordée en avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accepte la modification demandée par la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François et que le préfet et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la MRC un 2^e addenda au protocole d'entente signé avec la Municipalité en avril 2017 pour tenir compte de la modification apportée au projet.



115-07-19 12- FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL (2019) : MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, les municipalités locales sont admissibles au Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a présenté un projet comportant une initiative visant le bien-être de la population en vue d'obtenir une aide financière du Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE le coût du projet se chiffre à 336 215,16 \$ et que l'aide financière maximale admissible pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François en 2019 est estimée à 17 523 \$;

ATTENDU QUE le projet permet à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François d'aménager un Carrefour Plein-Air permettant d'améliorer et de mettre en place de nouvelles infrastructures de loisir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 17 523 \$ pour l'année 2019 à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, selon l'estimé établi pour 2019.

QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).

116-07-19 13- DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF AUX COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le mandataire du projet coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, « Développement social intégré (DSI) de Charlevoix » ;

ATTENDU QUE le plan d'action du projet DSI comporte divers chantiers qu'il y a lieu de soutenir financièrement en vue d'en favoriser l'avancement, dont un chantier qui porte sur les communications;

ATTENDU la proposition transmise par l'entreprise Visages régionaux Inc. aux membres du comité conseil en date du 28 juin 2019 qui précise les services offerts pour le projet DSI Charlevoix;

ATTENDU QUE le comité conseil recommande l'octroi d'un contrat relatif aux communications du projet DSI Charlevoix à l'entreprise Visages régionaux Inc. au montant de 16 000 \$ (avant taxes);



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement,

QUE la MRC de Charlevoix, à titre de mandataire du DSI Charlevoix, qui est coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, octroie un contrat relatif aux communications du projet DSI Charlevoix à l'entreprise Visages régionaux Inc. au montant de 16 000 \$ (avant taxes), une somme imputée au budget « Santé et bien-être ».

117-07-19 14- PROGRAMME RÉNORÉGION

ATTENDU QUE les élus municipaux sont très sensibles à la situation des familles moins favorisées vivant dans leur communauté;

ATTENDU QUE le programme RénoRégion a bénéficié à plusieurs familles défavorisées de notre MRC;

ATTENDU QUE la moyenne des sommes engagées pour ce programme dans les trois dernières années fut de 15,5 M\$;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a rendu publique une répartition des montants par MRC décrétant une coupure de 7,63 M\$ par rapport à l'enveloppe prévue pour ce programme en 2017-2018 et 2018-2019;

ATTENDU QUE la répartition annoncée reste tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins et que, dans plusieurs cas, elle ne permettra même pas de répondre aux demandes en attente dans plusieurs MRC;

ATTENDU QU'après une analyse comparative des répartitions consenties ces dernières années, il est ressorti que la répartition des montants de 2019-2020 pénalise davantage les MRC qui utilisent le plus le programme et celles qui en ont le plus besoin;

ATTENDU QUE l'utilisation croissante du programme constatée ces dernières années et que les MRC reçoivent davantage de demandes d'aide;

ATTENDU QUE l'excellente situation budgétaire du gouvernement lui donne toute la latitude nécessaire pour intervenir auprès des familles les plus vulnérables et que rien ne justifie une diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion;

ATTENDU QUE la rigidité des critères d'admissibilité à ce programme est également très restrictive et ne permet pas d'aider équitablement les foyers à plus faible revenu dépendamment de la région dans laquelle ils se trouvent et que des changements doivent être apportés pour permettre à un plus grand nombre de familles d'en bénéficier;

ATTENDU l'importance du programme RénoRégion pour nos municipalités et pour le maintien d'une qualité de vie pour les populations les plus démunies et vulnérables de nos milieux;

ATTENDU QU'il s'agit d'un outil essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;



ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé avoir renfloué le programme AccèsLogis au détriment du programme RénoRégion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Finances de rétablir l'enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion pour cette année et d'en assurer la pérennité pour les années à venir;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de mettre en place un comité conjoint Fédération québécoise des municipalités et Société d'habitation du Québec ayant pour mandat de revoir les normes du programme afin de permettre aux populations défavorisées d'avoir accès au programme quel que soit le territoire qu'elles habitent;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Éric Girard, ministre des Finances, à madame Émilie Foster, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, à la présidente de la Société d'habitation du Québec, M^{me} Guylaine Marcoux, et à la FQM.

118-07-19 15- DEMANDE DE COMMANDITE : SCLÉROSE EN PLAQUES DU GRAND CHARLEVOIX (TOURNOI DE GOLF)

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 100 \$ à Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix dans le cadre du tournoi de golf bénéfice qui se tient le 10 août 2019, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

16- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

MRC (PAYS-ART): messieurs Patrick Lavoie et Jean Fortin ainsi que madame Claudette Simard ont assisté au lancement de l'édition 2019 de Pays-Art, circuit artistique en milieu agricole, coordonné par la MRC de Charlevoix.

GRAND MARCHÉ DE QUÉBEC : messieurs Patrick Lavoie, Pierre Tremblay et Jean Fortin ainsi que madame Claudette Simard ont assisté à l'inauguration du Grand marché de Québec.

Ils mentionnent avec fierté que trois entreprises de la région y sont implantées : Cidrerie et Verger Pedneault, Laiterie Charlevoix et Centre de l'émeu de Charlevoix.

COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : monsieur Patrick Lavoie et madame Claudette Simard ont assisté à la collation des grades organisée pour souligner la fin des études secondaires de plusieurs étudiants et étudiantes du Centre éducatif Saint-Aubin.



RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DES AÎNÉS : monsieur Pascal Tremblay explique les discussions tenues lors de la rencontre avec madame Marguerite Blais et la députée de Charlevoix, madame Émilie Foster, qui ont permis entre autres de discuter des enjeux concernant le financement et le fonctionnement des résidences pour aînés.

RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE : monsieur Jean Fortin mentionne que la Réserve mondiale de la Biosphère de Charlevoix a tenu récemment son assemblée générale annuelle. Il a été question de la fragilité de l'organisation et de sa situation financière qui s'est améliorée.

ENTENTE RÉGIONALE SUR LES PAYSAGES : monsieur Jean Fortin a représenté la MRC lors de l'annonce confirmant le renouvellement de l'Entente régionale sur les paysages de la Capitale-Nationale. Il précise par ailleurs qu'un appel de projets sera coordonné à l'automne.

COMITÉ MULTIRESSOURCE : monsieur Patrice Desgagné a participé aux travaux du comité multiressource où plusieurs dossiers ont été discutés. Ces divers dossiers ont ensuite fait l'objet de recommandations au Conseil de la MRC et des décisions ont été prises lors de la présente séance ordinaire de la MRC pour émettre des droits et des autorisations sur le territoire de la Forêt habitée du Massif.

CLUB MED QUÉBEC-CHARLEVOIX : monsieur Gérald Maltais a assisté à l'événement rendant officiel les travaux de construction du Club Med à Petite-Rivière-Saint-François, un événement auquel ont également participé messieurs Jean Fortin et Pierre Tremblay et mesdames Claudette Simard et Karine Horvath.

AUTRES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU PRÉFET : madame Claudette Simard a représenté la MRC de Charlevoix lors des activités suivantes :

- **Centre d'archives régional de Charlevoix :** réunion du conseil d'administration et lancement de la campagne annuelle de financement ;
- **Chambre de commerce de Charlevoix :** participation au déjeuner conférence animé par les dirigeants du Club Med Québec-Charlevoix.

17- AFFAIRES NOUVELLES

119-07-19 17.1- FDT - FONDS PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

ATTENDU QUE ce fonds a pour objectif de soutenir la vitalité du territoire, de soutenir des initiatives collectives et d'être un levier pour des projets porteurs et innovants;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FDT, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder la somme de 5 000 \$ provenant du FDT pour l'année 2019;



Organisme	Projet	Contribution offerte
Service d'hébergement bonhomme bonhomme Inc. (Auberge des Balcons)	Planification stratégique Réalisation d'une planification stratégique par le biais des services conseils de l'entreprise MCE Conseils (diagnostic, orientation, action et mise en œuvre).	5 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par les employés du SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ affectée au Fonds Projets spéciaux du FDT 2019-2020.

QUE madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

120-07-19 17.2- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le plan de travail de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des initiatives locales dans le domaine culturel;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion de l'entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix recommandent d'octroyer une contribution financière à un promoteur ayant soumis un projet répondant aux objectifs et orientations de l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution à l'organisme suivant ayant soumis un projet dans le cadre de l'Entente de développement culturel :

Projet	Promoteur	Somme accordée	Commentaires / conditions
LA CLIC A 20 ANS Coordination d'une journée dédiée à la photographie pour souligner les 20 ans de l'organisation, incluant une activité de formation (conférence), une activité d'échanges et un hommage aux fondateurs et partenaires.	Corporation lumière image de Charlevoix (CLIC)	585 \$	NA



QUE la MRC de Charlevoix autorise la préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

121-07-19 17.3- DEMANDE DE COMMANDITE : MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN (GRINDURO 2019)

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 500 \$ à la municipalité de Saint-Urbain dans le cadre de la coordination de l'événement Grinduro 2019, qui se tiendra du 16 au 18 août 2019, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

122-07-19 17.4- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : LES ÉBOULEMENTS (RÈGLEMENT NUMÉRO 217-19)

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a adopté le 17 juin 2019, le règlement portant le numéro 217-19 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier les usages autorisés dans la zone V-05 du PAE développement résidentiel de la Seigneurie phases IV et V ainsi qu'ajouter un usage complémentaire dépanneur au projet d'ensemble écotouristique »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 217-19 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 217-19 de la municipalité des Éboulements.

18- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale nous transmet un chèque au montant de 378 960 \$, représentant la deuxième tranche de la contribution financière du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Le ministère de la Culture et des Communications nous transmet l'information à notre demande d'apporter des modifications au Répertoire culture-éducation afin d'ajouter une fonction de recherche permettant d'obtenir des résultats par MRC.

La CPTAQ nous transmet :

- Une demande pour la tenue d'une rencontre publique dans le dossier 385507, Saint-Hilarion



- Un compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier 422708, Saint-Urbain

Le TAQ nous transmet :

- Un avis de convocation à l'audience d'une requête incidente dans le dossier TAQ : SAI-Q-237561-1811 et TAQ : SAI-Q-237563-1811, Baie-Saint-Paul

DIVERS

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous transmet une correspondance ayant pour objet « *L'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie* ».

Le Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) nous remercie de notre contribution lors de la quatorzième édition de leur tournoi de golf.

Le Domaine Forget de Charlevoix sollicite notre appui financier lors de leur campagne de financement *Le Domaine Forget, Créateur de talents*.

19- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens de Petite-Rivière-Saint-François et des représentants de la Coop l'Affluent sont présents afin de faire part de leurs préoccupations concernant l'aménagement projeté d'un stationnement dans le cadre du projet de construction du Club Med. Après discussions, il est convenu que la MRC de Charlevoix coordonne la tenue d'une rencontre pour présenter un état de situation sur les travaux projetés et la nature des modifications apportées par Le Massif récemment. L'objectif est de favoriser la cohabitation sur le territoire de la Forêt habitée et de s'assurer de réduire les impacts pour les utilisateurs du territoire et les citoyens de Petite-Rivière-Saint-François.

123-07-19 20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 17 h 30.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet